Avis de santé publique

Cas de rage confirmés à Taloyoak

Le 5 mars 2019
Taloyoak (Nunavut)

Le ministère de la Santé informe la population de Taloyoak que des chiens et des renards sont atteints de la rage. Nous invitons les résidents à surveiller la présence de renards dans leur région.

Si un renard ou un chien vous a mordu ou griffé, présentez-vous **immédiatement** à votre centre de santé local pour déclarer l'incident. Vous devez commencer un traitement rapidement. Si un animal a un comportement étrange, titube, a de l'écume à la gueule, s'étouffe ou fait des bruits bizarres, il pourrait avoir la rage. Évitez-le et signalez-le à l'agent de conservation.

Un renard malade pourrait avoir l'air amical. Les enfants ne doivent pas jouer avec les renards ni avec d'autres animaux sauvages. Surveillez les animaux domestiques qui sont attachés à l'extérieur, et soyez attentif à tout changement dans leur comportement et aux signes de la rage.

La rage affecte fréquemment les renards et les loups du Nunavut, et peut se propager aux chiens s'ils sont mordus par un animal atteint. Elle peut également se transmettre aux humains si un animal atteint les mord, les griffe ou les lèche. Il est aussi possible de la contracter en manipulant ou en dépouillant des animaux atteints.

Si vous apercevez un renard ou un loup dans les environs, ou si votre chien a été en contact avec un renard ou un loup, appelez immédiatement l'agent de conservation au 867 561-6231 ou l'agent préposé à l'hygiène de l'environnement au 867 983-4236.

###

Renseignements aux médias :

Sara Arsenault
Spécialiste des communications
Ministère de la Santé
867 975-5949
sarsenault@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑦᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.